

AIDE - MEMOIRE des conditions d'admission détaillées au poste de

Formateurs (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter deux formateurs pour les besoins de la Maison des Citoyens.

Conditions d'admissibilité :

- remplir les conditions de nationalité telles que déterminées par la loi du 18 décembre 2009 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues
- être détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires de l'enseignement luxembourgeois (ou reconnu au Luxembourg)
- être détenteur d'un agrément valide émis par le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance pour l'enseignement des matières suivantes : alphabétisation en français, NTIC, la possession d'agréments d'alphabétisation en luxembourgeois et en calcul constituant un avantage.

Les tâches assignées aux nouveaux titulaires sont entre autres définies comme suit :

- Préparation des formations d'alphabétisation, de calcul et d'informatique
- Tenue des formations dans les domaines énumérés
- Etablir des relations de confiance avec les apprenants
- Evaluations
- Soutien des élèves dans le processus d'apprentissage, notamment via l'assistance aux devoirs scolaires
- Mettre en place un réseau local et national de partenaires et entretenir ce réseau

Profil :

- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles (dans les trois langues administratives) ;
- Avoir des connaissances approfondies des applications informatiques d'usage (Word, Excel,...)
- Etre flexible, disponible, fiable et motivé
- Être doté des compétences sociales suivantes :
 - Faculté de travail autonome et en équipe
 - Bon esprit d'organisation, de coordination et d'analyse
 - Capacité d'initiative
 - Sens des responsabilités

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine des formations pour adultes sera considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Copie de la carte d'identité ou du passeport.
3. Extrait récent du casier judiciaire.
4. Copies des certificats et diplômes d'études (respectivement de l'inscription au registre des titres pour les diplômes hors Benelux).

5. Copie des agréments valides émis par la Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance
6. Curriculum vitae.

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **27 juillet 2022 au plus tard**.
Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Conditions de recrutement :

Le recrutement se fera par examen sur dossiers et titres, suivi le cas échéant d'une audition.

Le nouveau titulaire sera engagé sous le régime du salarié **moyennant un contrat à durée indéterminée (40 heures par semaine)**, lequel prévoit une période d'essai fixée conformément aux dispositions légales régissant la matière.

Examen médical d'embauche :

Les nouveaux titulaires devront se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail). Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

Conditions de carrière et de rémunération :

La rémunération des nouveaux titulaires sera fixée conformément aux dispositions de la convention collective applicable aux employés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. (en abrégé CCT SAS) Classement dans la carrière C4 (grade d'ancienneté 210 - 378 points indiciaires).

Le salarié administratif est classé lors de son entrée en service au grade d'ancienneté correspondant à son ancienneté reconnue dans la profession afférente. Des certificats de travail sont à produire.

La rémunération est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation des nouveaux titulaires il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2022.
Le collège échevinal.